PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Juin 2019

PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE CARTE VITALE





.-

12 12

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



KI (Assurance Maladie



La démarche pas-à-pas : étape préalable



ssurance



La démarche pas-à-pas : étape 1/2



1			Accueil Mes pai	ements Ma messagerie	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes informations			
L'assuré sélectionne le bénéficiaire concerné			DÉCLARER LA PERTE OU LE VOL DE CARTE VITALE (OBTENIR UNE NOUVELLE CARTE)							
			Ma declaration de perte ou vol concerne :							
			29/03/1990							
			Je déclare sur l'honneur le motif suivant :			L'assuré d	choisit le			
				•		motif de sa demande		2		
			le dysfonctionnement							
L'assuré s'engage à restituer l'ancienne carte. Il est également informé que la validation de			Adresse postale de résidence :							
			226 AV FELIX FAURE 69003 LYON Votre nouvelle carte Vitale sera envoyé	ée par courrier à cette adresse.						
		3	Je m'engage à restituer l'ancienne carte Vitale à ma caisse d'Assurance Maladie si je la retrouvais. Je comprends que cette action entraînera la désactivation immédiate de la carte actuelle.							
cette déclaration										Il clique sur
désactivera				RETOUR	CONTINUE	ER 🚽			••••• •	Continuer
carte actuelle										



La démarche pas-à-pas : Suite à sa demande

Une confirmation de la prise en compte de sa demande s'affiche





La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche

X TRAITEMENT DE LA DÉCLARATION DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE CARTE VITALE

- La prise en compte de la déclaration de perte, vol ou dysfonctionnement de carte Vitale est immédiate via le compte ameli :
 - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
 - L'assuré peut ensuite directement commander sa carte Vitale sur le compte Ameli
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli

